



DT - OCEN  
Direction générale  
Case postale 3920  
1211 Genève 3

512030-2019

Genève, le **- 3 DEC. 2019**

## **COMMISSION CONSULTATIVE SUR LES QUESTIONS ENERGETIQUES**

**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
**1<sup>ère</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> décembre 2018 – 30 novembre 2019)**

### **I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre h, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 2, 5 et 10 du règlement d'application de la loi sur l'énergie, du 31 août 1988 (REn; L 2 30.01);
- Règlement de la commission consultative sur les questions énergétiques, du 26 avril 1989 (RCCQE; L 2 30.08).

### **II. Compétences légales de la commission**

La commission consultative sur les questions énergétiques est chargée de :

- Emettre des avis ou formuler des propositions à l'intention du Conseil d'Etat sur les questions relatives à la politique cantonale de l'énergie;
- Examiner et préavisier le projet de conception cantonale en matière d'énergie;
- Préavisier les modalités de la participation financière de l'Etat à des projets de recherche et de développement en matière d'énergie;
- Répondre à toute consultation du département.

### **III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie à 2 reprises durant cette période. Les thèmes suivants ont été abordés:

Séance du 14.05.2019:

- Présentation des éléments les plus pertinents développés dans le projet de plan directeur de l'énergie (PDE) et le plan directeur des énergies de réseaux (PDER)
- Discussion concernant le projet de PDE et PDER

Séance du 03.09.2019:

- Séance consacrée aux retours des milieux suite à la consultation des membres sur le projet de PDE et PDER.

### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocation des séances de la commission;
- préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques
- prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- paiement des jetons de présence;
- préparation d'un rapport d'activité.

### **V. Frais de la commission**

#### **A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

2957.5

#### **B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

#### **C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

#### **D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.

Président de la commission :

Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du Département du territoire

